

Analyse liée aux enjeux du réchauffement climatique et prix du carbone – Novembre 2015

Selon le 5^{ème} rapport du GIEC, des réductions substantielles des émissions de Gaz à Effet de Serre sont nécessaires au cours de ce siècle afin de limiter le réchauffement climatique au-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, conformément à l'objectif international. Notamment, les scénarios cohérents avec cet objectif se caractérisent par des niveaux d'émissions plus faibles de 40% à 70% en 2050 par rapport à 2010 puis des émissions atteignant des niveaux proches de 0 Gt CO₂eq ou en-dessous en 2100. Tout retard dans la mise en œuvre se traduira par le besoin d'un effort plus drastique du fait du caractère cumulatif des émissions.

Un mouvement d'une telle ampleur nécessite l'introduction rapide d'un signal prix attribuant un coût économique significatif aux émissions de GES et orientant les nouveaux investissements vers le développement d'une économie moins carbonée. Conscients que le retard dans l'émergence d'un prix du carbone suffisamment élevé sur un périmètre suffisamment large accroît le risque de rupture brutale dans le futur, plus de 1 000 acteurs économiques privés dont le Crédit Agricole, ont appelé en septembre 2014 les gouvernements à mettre en place le plus rapidement possible les conditions nécessaires à cette introduction.

Dans cette même logique, Crédit Agricole CIB a décidé d'introduire progressivement le principe d'une analyse liée à la prise en compte des enjeux du réchauffement climatique et d'un prix du carbone dans l'analyse des dossiers de crédit.

A la demande de Crédit Agricole CIB, la Chaire Finance et Développement Durable de Paris Dauphine et de l'Ecole Polytechnique a développé une méthodologie de quantification des émissions de GES. Cette méthodologie, dénommée P9XCA, est présentée en détail dans le guide sectoriel pour le secteur financier « réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre » publié en 2014 par l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie, l'Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises et l'Association Bilan Carbone. Elle a permis de déterminer les couples (macro secteur industriel, zone géographique) dont l'« enjeu » carbone est le plus important pour les acteurs financiers en comparant les ratios tCO₂ financée/EUR d'engagement.

Il a ainsi été décidé de mettre en œuvre, dans un premier temps, l'analyse liée à la prise en compte des enjeux climatiques et d'un prix du carbone pour les transactions structurées de maturité postérieure à 2020 et les principaux clients de la Banque dans les secteurs et pays suivants :

- Energie et Industrie en Chine
- Energie et Industrie en Inde
- Energie en Allemagne
- Agriculture / agroalimentaire en Amérique latine
- Energie en Europe de l'Est

Il s'agit de s'intéresser aux aspects qui paraissent les plus pertinents par rapport au domaine de la transaction ou au domaine d'activité du client. Un producteur d'électricité sera ainsi principalement confronté à des risques d'introduction d'une fiscalité carbone ou de stress hydrique impactant les conditions de refroidissement de ses centrales. Un groupe industriel pourra subir une forte hausse du coût de l'électricité (en fonction de son origine fossile ou non). Un groupe agricole ou agroalimentaire sera plutôt impacté du fait de son lien éventuel avec la déforestation ou des baisses de rendement agricole.

L'analyse sera ainsi adaptée à chaque contexte particulier et pourra couvrir des aspects tels que :

- les hypothèses retenues de niveau de prix du carbone,
- la prise en compte de facteurs de risques spécifiques liés à la localisation de l'actif industriel (région à fort risque de stress hydrique ou impactée par une élévation du niveau de la mer, impact prévisible sur les rendements agricoles...),
- la prise en compte d'un prix du carbone par le client pour évaluer la rentabilité de ses investissements ou l'impact sur son modèle économique (« business model »).